



#### ÉDITORIAL

« Le 24 novembre 2014, le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs a saisi la Commission nationale du débat public (CNDP) d'un projet de Center Parcs situé sur la commune du Rousset en Saône-et-Loire.

La CNDP, autorité administrative indépendante, a décidé d'organiser un débat public en raison des impacts sur l'environnement ainsi que des enjeux sociaux et économiques du projet. La CNDP a désigné une commission particulière du débat public (CPDP) pour organiser et animer ce débat et m'en a confié la présidence. Cette commission est indépendante et respecte une stricte neutralité par rapport au projet. Elle est composée de sept membres et s'attache à mettre en place les conditions qui permettent à chacun de s'informer et de s'exprimer de manière équitable sur l'opportunité, les caractéristiques et les objectifs du projet Center Parcs au Rousset.

Deux projets de Center Parcs étant à l'étude simultanément, c'est la même CPDP qui est en charge de l'organisation des deux débats publics et organise à ce titre le débat sur le projet de Center Parcs envisagé à Poligny, dans le Jura.

Le débat public est un moment démocratique fort destiné à éclairer la décision du maître d'ouvrage par les avis, les interrogations, les attentes du public et les propositions que vous formulerez pendant ce débat. Il aura lieu du 20 avril au 20 juillet prochains, et de nombreuses modalités de participation seront à votre disposition. Nous attendons beaucoup de votre participation active. »

**CLAUDE BREVAN**

Présidente de la commission particulière du débat public.

## DÉBAT PUBLIC Center Parcs Le Rousset

### Un moment clé dans la vie du projet

Créé par la loi Barnier du 2 février 1995 et renforcé par la loi relative à la démocratie de proximité du 27 février 2002, le débat public est aujourd'hui régi par les dispositions des articles L.121-1 et suivants du code de l'environnement.

La CNDP, autorité administrative indépendante chargée de veiller au respect de la participation du public au processus d'élaboration de projets d'aménagement ou d'équipements, est saisie par le maître d'ouvrage public ou privé de tous projets répondant à certains critères ou excédant des seuils définis par décret en Conseil d'Etat.

S'agissant d'un projet d'équipement touristique, la CNDP a donné suite, par décision du 3 décembre 2014, à la saisine par le groupe Pierre & Vacances Center Parcs de l'opportunité d'un débat public. Bien que les coûts de ces projets n'atteignent pas les seuils financiers rendant cette saisine obligatoire, la Commission a considéré que le projet de Center parcs en Saône-et-Loire, tout comme celui du Jura, présente « des enjeux socio-économiques importants mais également des impacts environnementaux sensibles (accessibilité du site, espace forestier, ...) qui justifient la tenue d'un débat public. »

#### LES OBJECTIFS DU DÉBAT

Il poursuit quatre objectifs :

- » **Informer** le public le plus largement possible.
- » Permettre à toutes les personnes intéressées de **s'exprimer** en formulant observations, questions, suggestions, propositions, de manière argumentée.
- » Donner à chacun la possibilité de **prendre connaissance** des positions et des arguments des uns et des autres.
- » **Éclairer** le maître d'ouvrage par de nouveaux éléments d'appréciation.

#### LES PRINCIPES DU DÉBAT PUBLIC

La commission particulière du débat public ne se prononce jamais sur le fond des projets qui lui sont soumis. Elle garantit le respect des principes et valeurs qui assurent un débat

public ouvert et transparent :

- » **Neutralité** : la CPDP ne prend jamais position sur le sujet débattu.
- » **Indépendance** : la CPDP est indépendante de toute partie prenante au débat et notamment du maître d'ouvrage.
- » **Transparence** : l'information relative au projet et au déroulement du débat est rendue publique sous forme claire et accessible.
- » **Équivalence** : toute personne qui s'estime concernée par le projet peut s'exprimer, quel que soit son statut. Citoyens, acteurs institutionnels, associatifs ou experts bénéficient d'un égal droit à la parole.
- » **Argumentation et confrontation des arguments** : dans un débat public, la valeur des arguments ne dépend pas du statut de l'intervenant mais de la pertinence de l'argumentation.

## LE RÔLE DE LA CPDP

LA COMMISSION PARTICULIÈRE DU DÉBAT PUBLIC (CPDP) organise et anime le débat, en veillant à la liberté d'expression mais aussi à la sérénité des échanges. Elle a pour mission de diffuser une information complète, transparente et objective à destination du public, de mettre en place des moyens d'expression accessibles à tous (réunions publiques, site Internet, contributions, permanence, etc.). Elle veille à ce que le maître d'ouvrage réponde à toutes les questions posées

par le public.

La CPDP établit enfin, à l'issue d'un délai de deux mois à compter de la clôture du débat, un compte rendu reprenant l'ensemble des opinions et arguments exprimés. Elle ne se prononce pas sur le fond du projet, ne donne aucun avis, mais retranscrit aussi précisément que possible ce qu'elle a retenu des échanges en apportant également des informations quantitatives et qualitatives sur le déroulé du débat.

## LE RÔLE DU MAÎTRE D'OUVRAGE

Le maître d'ouvrage, le Groupe Pierre & Vacances Center Parcs, présente son projet, notamment à l'aide d'un dossier comprenant toutes les informations nécessaires à l'information du public en l'état des études qu'il a menées. Il répond à toutes les questions du public.

La CPDP, comme le maître d'ouvrage, peuvent faire appel à des experts pour exposer ou éclaircir des points particuliers.

## LA PARTICIPATION AU DÉBAT PUBLIC

Le débat est tout simplement ouvert à tous, particuliers comme institutionnels. Chacun peut se procurer les documents édités par la commission particulière ainsi que par le maître d'ouvrage. Chacun peut poser une question, donner un avis ou prendre la parole. Aucune voix n'est prépondérante.

## LES SUITES DU DÉBAT PUBLIC

Dans les trois mois suivant la publication du compte rendu de la CPDP et un bilan du Président de la CNDP, le maître d'ouvrage, par une décision motivée, publie les suites qu'il entend donner à son projet au regard des enseignements du débat public. S'il décide de le poursuivre, il devra annoncer de quelle manière il entend assurer l'information et la participation du public tout au long du projet. Il devra également préciser les mesures qu'il prévoit en réponse aux enseignements du débat.



**Claude BREVAN**, inspectrice générale honoraire de la construction ; ancienne déléguée interministérielle à la ville ; membre de la Commission nationale du débat public ; Présidente de la CPDP «Europacity», elle a été présidente des débats publics «Prolongement de l'A16», «mise à 2x2 voies de la Route Centre Europe Atlantique entre l'autoroute A6 et l'autoroute A71», «Parc éolien en mer dans le Calvados» et membre de la Commission du débat public «Devenir de la RN 154».



**Anne-Marie ODUNLAMI**, ancien cadre de l'administration centrale et des services territoriaux au Ministère de l'Économie et des Finances, déléguée interrégionale pour l'interrégion Est entre 2002 et 2006, en résidence à Nancy, conservateur des Hypothèques à Paris de 2006 à 2009. A été membre de la CPDP sur le projet de

canalisation de transport de gaz naturel Arc Lyonnais et Val de Saône.



**Fatima OUASSAK**, consultante démocratie numérique à l'IFAR (Intervention, Formation, Action, Recherche), centre d'études et de formation. Elle a été consultante sur des enjeux de démocratie participative auprès d'associations de quartier et du cabinet Valodés dont elle est co-créatrice.



**Xavier BOLZE**, ancien maire de Curienne, a été secrétaire général de la mairie de Tignes (Savoie), membre du cabinet de Mme Huguette Bourchardeau, a participé à la préparation des JO d'Albertville. Consultant pour les aménagements en milieux fragiles, maître de conférence en droit de l'environnement, il a assuré le secrétariat général de deux débats publics (ligne THT Lyon-Chambéry, liaison Grenoble-Sisteron). Il est commissaire-enquêteur.



**Philippe QUÉVREMONT**, ingénieur général des ponts des eaux et des forêts honoraire. Il a été membre permanent du Conseil général de l'environnement et du développement durable. Membre de la CPDP «Europacity».



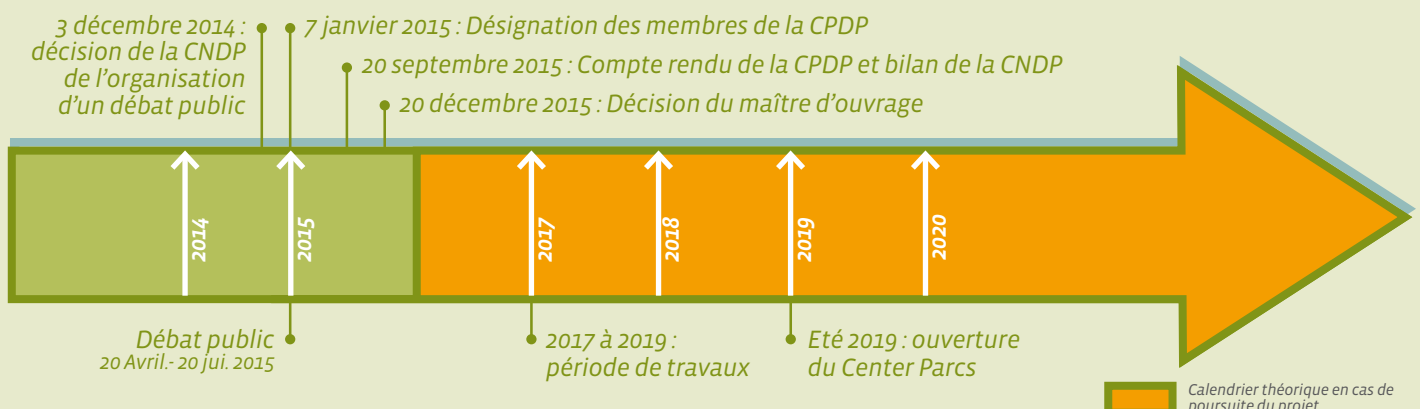
**Jean-Stéphane DEVISSE**, ancien directeur des programmes pour le WWF France, actuellement cofondateur et directeur associé de Scop Médiation et Environnement. Il a été membre de la CNDP et membre des CPDP des projets «sur le renforcement de l'alimentation électrique dans le Lot», «sur le soutien d'étiage de la Garonne», «l'extension du port de Fos-sur-Mer», «la LGV Bordeaux Espagne» et du projet «Anneau des sciences».



**Bruno VEDRINE**, économiste, actuellement conseiller grands projets dans une collectivité du sud de la France ; il a exercé des responsabilités de direction générale de collectivité ou d'équipements publics, notamment, dans le domaine du tourisme (au sein du ministère du tourisme et au niveau territorial). Il a été secrétaire général des débats «Grand Paris» et «Nanotechnologies».

## LE DÉBAT PUBLIC SE SITUE AU CŒUR DU PROCESSUS DÉCISIONNEL

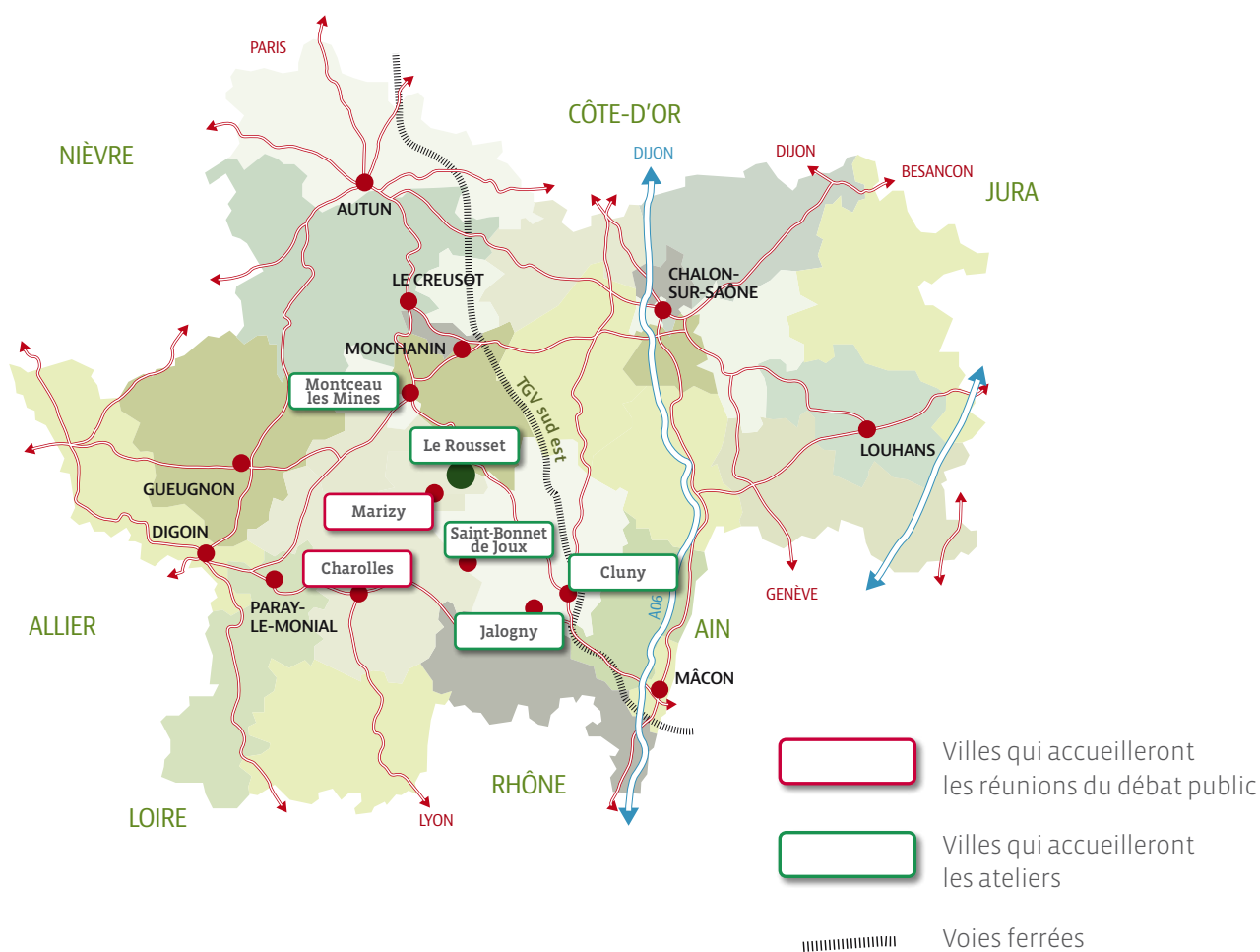
Il a lieu très en amont dans la vie du projet à un moment où l'opportunité peut être discutée.



# Sur quoi porte le débat ?

## LES THÈMES ABORDÉS

- Les enjeux touristiques et les apports pour l'économie locale
- Les impacts sur la vie locale
- Les retombées en termes d'emplois
- Les conséquences pour les paysages et les milieux naturels
- Le financement et le modèle économique
- L'impact sur l'agriculture
- Les équipements publics induits
- L'insertion dans une stratégie de développement local



## LE PROJET EN CHIFFRES

UNE SURFACE TOTALE DE **86 HECTARES** dans la forêt du Rousset

**400 COTTAGES** répartis en hameaux sur environ 28 000 m<sup>2</sup> SDP (surface de plancher)

Des équipements de loisirs, dont un espace aqualudique couvert (« Aqua Mundo »), et de services représentant 12 000 m<sup>2</sup> SDP

UN INVESTISSEMENT ESTIMÉ À **170 MILLIONS D'EUROS**, auxquels s'ajoutent **9,9 millions d'euros** au titre des réseaux extérieurs non réalisés sous la maîtrise d'ouvrage de Pierre & Vacances Center Parcs.

# S'informer et s'exprimer : mode d'emploi du débat

Du 20 avril au 20 juillet 2015, différents moyens d'information et d'expression sont mis à votre disposition :

>> **Trois réunions publiques, sept ateliers thématiques et une visite du site du projet ouverts à tous**, vous permettent de prendre connaissance du projet présenté par le maître d'ouvrage, de vous informer sur les opinions exprimées, de livrer en direct votre opinion en l'argumentant et entendre celle des autres.

>> **Le site internet du débat** : <http://cp-lerousset.debatpublic.fr>, vous permet de télécharger la documentation du débat (le dossier du maître d'ouvrage, les études, les verbatims des réunions publiques...), y suivre l'actualité du débat, poser une ques-

tion et émettre un avis, participer au forum.

>> **Les permanences de la CPDP\*** sur le territoire et les présences sur le marché, vous permettent de venir vous informer au contact direct des membres de la commission particulière ou de son secrétariat général. Vous pourrez également consulter les documents du débat mis à disposition dans votre mairie.

>> Suivre l'actualité du débat **sur Facebook et Twitter**, ou en s'abonnant à la **lettre électronique**.

 <http://www.facebook.com/centerparcslerousset.debatpublic>

 [@cplerousset\\_dp](https://twitter.com/cplerousset_dp)

>> Proposer une contribution écrite

de votre **position détaillée et argumentée** sur le projet.

>> **Une carte T** à nous renvoyer gratuitement pour toute demande d'information et de documentation, vous permettra de poser une question ou de donner votre avis.

>> **Par courrier, e-mail** ou sur demande, dans les bureaux de la CPDP :

 **CPDP CENTER PARCS**  
Commission nationale  
du débat public  
244, Boulevard Saint-Germain  
75007 PARIS

 [cpdp-centerparcslerousset@debatpublic.fr](mailto:cpdp-centerparcslerousset@debatpublic.fr)

 **0 800 30 41 01**  
(appel gratuit depuis un poste fixe)

\* dates communiquées ultérieurement sur le site internet ou par téléphone.

## Calendrier du débat

**VENDREDI 24 AVRIL 2015, 18H30-21H30**  
**à Marizy**

Salle des fêtes – Le Bourg  
*Réunion publique d'ouverture*

**MARDI 12 MAI 2015, 18H30-20H30**  
**au Rousset**

Salle des fêtes – Le Bourg  
*Atelier : Stratégies de développement local*

**MERCREDI 13 MAI 2015, 18H30-20H30**  
**à Cluny**

Salle des Griottons –  
Rue des Griottons  
*Atelier : Tourisme et retombées économiques*

**VENDREDI 5 JUIN 2015, 18H30-20H30**  
**à Saint Bonnet de Joux**

Salle des fêtes – Le Bourg  
*Atelier : Équipements publics induits et impacts sur la vie locale*

**SAMEDI 6 JUIN 2015, 14H-18H**  
**à Marizy**

Salle des fêtes – Le Bourg  
*Visite du site du projet (14h00)*  
*Atelier : Impacts sur l'environnement (16h00)*

**LUNDI 8 JUIN 2015, 14H00-16H00**  
**à Jalogny**

Ferme Expérimentale de Jalogny -  
La Prairie  
*Atelier : Agriculture*

**LUNDI 8 JUIN 2015, 20H00-23H00**  
**à Charolles**

Salle des remparts  
*Réunion publique générale de mi-débat*

**VENDREDI 19 JUIN 2015,**  
**18H30-23H00**

**à Montceau-Les-Mines**  
Grande salle Maison de quartier  
du Bois du Verne –  
19, avenue Anatole France.  
*Atelier : Emplois*

**MERCREDI 24 JUIN 2015, 18H30-20H30**  
**à Montceau-les-Mines**

Salle du Syndicat des Mineurs –  
43, rue Jean Jaurès  
*Atelier : Modèle économique et financement du projet*

**VENDREDI 3 JUILLET 2015,**  
**18H30-21H30**

**à Marizy**  
Salle des fêtes – Le Bourg  
*Réunion publique de clôture*